



## DÉBATS &amp; ANALYSES

## Accès à l'université : les angles morts de la réforme

## Analyse

CAMILLE STROMBONI  
*Service Campus*

**IL SUFFIRA QUE  
 LES POSTULANTS  
 DÉPASSENT  
 LES CAPACITÉS  
 D'ACCUEIL FIXÉES  
 POUR CHAQUE  
 CURSUS POUR  
 QUE CE NOUVEAU  
 PROCESSUS  
 DE « SÉLECTION »  
 S'ENCLENCHE**

**U**ne orientation renforcée tout au long du lycée, une meilleure adéquation du profil du bachelier avec la licence qu'il demande, un accompagnement des étudiants les moins armés afin qu'ils réussissent à la fac... Sur le papier, la réforme à l'entrée de l'université annoncée par le gouvernement promet un ensemble de mesures qui ne peuvent qu'être saluées. Chacun jugera si le nouveau système constitue ou non une « sélection » dans la seule filière jusqu'ici officiellement non sélective de notre enseignement supérieur. Le gouvernement manie avec doigté les zones d'ombre permettant à certains d'affirmer que le bachelier gardera le « dernier mot » sur son orientation. Il est vrai que tout valait mieux que le tirage au sort. Praticqué jusqu'ici à l'entrée de certaines licences lorsqu'elles débordaient de candidats – en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), psychologie... –, ce recours au hasard pour les départager constituait une loterie absurde.

Attention, cependant, à ce que ce « remède » au tirage au sort – qui a écarté quelque 10 000 candidats de leur premier vœu à l'université, sur près de 650 000 inscrits sur

la plate-forme d'Admission post-bac (APB) – n'aboutisse à d'autres maux. Au-delà des interrogations sur la faisabilité d'une réforme de cette ampleur dans un temps très serré – le site qui succédera à APB ouvrira en janvier 2018 –, cette remise à plat globale du mode d'entrée à la fac n'est pas sans risque. Désormais, les universités vont déterminer les « acquis » requis pour réussir dans chaque formation, selon le projet de loi qui sera présenté en conseil des ministres le 22 novembre. Elles pourront examiner les dossiers des lycéens et les orienter vers un parcours renforcé si elles le jugent nécessaire. Lorsqu'il y aura davantage de candidats que de places disponibles, les licences pourront choisir leurs étudiants en fonction de l'évaluation de leurs aptitudes. Le bachelier recalé de toutes parts devra se voir proposer une place par le recteur d'académie, dans une formation proche de celle qu'il visait.

**BOOM DÉMOGRAPHIQUE**

Mais y aura-t-il suffisamment de places à la prochaine rentrée pour accueillir tous les prétendants à l'enseignement supérieur ? Si regarder les aptitudes des bacheliers pour leur entrée en licence paraît plus légitime que le tirage au sort, ceux qui resteront sur le carreau ne verront pas forcément la différence. Les universités pourraient en effet refermer plus facilement leurs portes avec ce fonctionnement plus juste. Non par malthusianisme, mais parce que les murs des amphithéâtres ne sont pas infiniment extensibles.



En septembre 2018, encore 40 000 étudiants de plus sont attendus. Il est difficile de croire que les candidats recalés vont se limiter aux quelques licences en tension qui ont fait les titres de la presse cet été sur le tirage au sort. Avec ce boom démographique, toutes les licences universitaires sont potentiellement concernées. Il suffira que les postulants dépassent les capacités d'accueil fixées pour chaque cursus pour que ce nouveau processus de « sélection » – terme que réfute le gouvernement – s'enclenche.

De même, penser que les bacheliers écartés seront quasi exclusivement issus de la filière professionnelle – étant donné leurs taux de réussite terriblement bas (inférieurs à 6 %) en licence – est un leurre. Le gros du pic démographique attendu d'ici à 2025 dans l'enseignement supérieur doit avant tout concerner des bacheliers généraux. D'après une note ministérielle, leur progression sera deux fois plus forte que celle des bacheliers technologiques. Si le ministère assure qu'il va augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur, les premières annonces budgétaires semblent à la plupart des représentants de la communauté universitaire très en deçà des besoins. Pour financer les nombreuses mesures du grand plan étudiants, qui vont du lycée à l'université en passant par la vie étudiante, le gouvernement met sur la table 500 millions d'euros sur cinq ans et compte s'appuyer sur les crédits du grand plan d'investissements en direction des universités (450 millions d'euros).

Une bouffée d'air qui arrive après cinq années de stagnation du budget des universités – hormis en 2017 –, alors que, dans le même temps, ce sont 235 000 étudiants supplémentaires qui ont rejoint l'enseignement supérieur, en majorité à l'université... « Si l'on combine l'évolution du budget de l'enseignement supérieur et celle du nombre d'étudiants, alors la conclusion incontournable est que le budget [investi par l'Etat] par étudiant a chuté de près de 10 % en France entre 2008 et 2018 », a estimé l'économiste Thomas Piketty.

Devant ce risque de voir les universités fermer un peu plus leurs portes faute de moyens, on peut s'interroger sur la marge de manœuvre du recteur, désigné dans cette réforme comme le garant d'une place pour chacun dans l'enseignement supérieur. Va-t-il, comme il semble en avoir le droit, forcer l'inscription à l'université des bacheliers qui resteraient sans place ? Pousser encore les murs des universités et provoquer une énième rentrée sous haute tension pourrait, de la même manière que le tirage au sort a précipité l'urgence d'une autre forme de sélection, donner des arguments à ceux qui voudraient faire sauter un autre tabou, celui de l'augmentation des droits d'inscription universitaires. Il ne s'agit peut-être que d'hypothèses alarmistes, brandies par certains syndicats. Mais elles ont le mérite de montrer que les orientations du gouvernement dépassent la question de la mise à mort du tirage au sort. ■

[stromboni@lemonde.fr](mailto:stromboni@lemonde.fr)